

Orientations de la PJJ Priorités 2016 du plan d'action national
--

4. Garantir l'hébergement comme une réponse articulée dans un suivi plus global du parcours

Cette priorité suppose notamment une animation territoriale attentive aux liens entre les structures des secteurs publics et associatifs, et le renforcement du travail autour des indications et des sorties de placement notamment.

Elle s'appuie également sur un plan d'actions visant à améliorer les conditions de travail en hébergement dans le secteur public.

Déclinaisons opérationnelles attendues :

- ⇒ le prononcé systématique d'une mesure de milieu ouvert socle parallèlement au déroulement de la mesure de placement
- ⇒ une préparation du placement pour une indication précise
- ⇒ un travail maillé et anticipé entre le milieu ouvert socle et l'établissement sur le projet de sortie
- ⇒ l'enrichissement des projets et une diversification des activités, s'appuyant sur les ressources (PJJ et partenariales) mobilisable sur le bassin
- ⇒ l'intégration du projet de chaque établissement et service dans un projet territorial concerté
- ⇒ la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique pour les centres éducatifs fermés
- ⇒ une animation territoriale (intégrant tous les ESMS SP et SAH) favorisant l'articulation cohérente entre les différentes modalités de prise en charge
- ⇒ le soutien à l'élaboration de PCPC pour tous les jeunes pris en charge dans le cadre d'un établissement